

[L'ASSOCIATION](#)[ADHÉSION](#)[NOS AVOCATS](#)[CONTACT](#)

## Le mot de l'avocat

Chères Mesdames, chers Messieurs, chers investisseurs,

Quand, pour la première fois, les membres de l'ADIHR nous ont consultés sur le dossier HÉRITÉOR, nous avons été frappés, mes collaborateurs et moi-même, par le contraste existant entre la gravité des faits qui nous était exposée, et le calme qui semblait régner sur ce dossier, tant la majeure partie des victimes demeurait silencieuse.

Nous avons rapidement compris que cet état, résultait vraisemblablement de la combinaison de plusieurs facteurs, tels que la mauvaise information (un certain nombre de victimes ignore la situation), la circulation de fausses idées (« il n'y aurait rien à faire » notamment), ou encore l'absence de regroupement effectif derrière un cabinet expérimenté.

Nous avons donc décidé de nous employer à contrarier chacune de ces croyances erronées.

Tout d'abord, nous voulons informer précisément les investisseurs sur la réalité de la situation : chacun doit comprendre et connaître l'état exact du dossier de telle sorte qu'il s'agira donc de notre mission première.

Ensuite, nous prouverons que la situation que connaissent les investisseurs d'HÉRITÉOR n'est aucunement une fatalité. De nombreuses démarches doivent être conduites avec détermination et compétence dans cette affaire, et cela à différents niveaux. De véritables perspectives de sortie de crise existent aux niveaux assurantiel ou bancaire notamment ; de même, dès lors que nous l'actionnerons avec vigueur, et garantirons un suivi attentif, la voie pénale sera également porteuse de perspectives intéressantes.

Enfin, notre expérience de la défense des investisseurs privés (plus de 6000 investisseurs défendus), nous incite à valider l'initiative de l'ADIHR consistant à regrouper les investisseurs sous une seule et même bannière. Aussi, nous l'assisterons dans cette tâche dans la limite de notre fonction.

Nous sommes convaincus de la nécessité, pour les investisseurs, de prendre leur destin en main, car il y a malheureusement fort à craindre, qu'à défaut d'agir, la situation n'évoluera pas, et l'investissement réalisé sera perdu.

À l'inverse, nous sommes convaincus qu'une mobilisation significative offrira de véritables chances de recouvrer tout ou partie des sommes investies.

Notre cabinet déploiera toute sa compétence et son énergie dans le cadre de la défense de l'ADIHR et de ceux de ses membres qui nous mandateront.

Nous sommes, mon équipe et moi-même, à votre entière disposition.

Veuillez agréer, chères Mesdames, chers Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Bertrand de CAMPREDON,  
Avocat à la Cour,  
Associé Gérant.

## CONTACTEZ L'ADIHR

### NOTRE ADRESSE

23 rue Ravon,  
92340 Bourg-la-Reine.

E-mail : [def@defenseadhir.com](mailto:def@defenseadhir.com)

Tél : +33(0) 1 82 28 34 30.

Vous pouvez nous contacter via le formulaire ci-dessous :

Nom \*

Message

Email \*

Sujet

ENVOYER